



# SIMETRA

## PARCOURS DE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



### FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DISPOSITIFS MOBILISABLES

À L'USAGE DES ADHÉRENTS ET DES SALARIÉS SUIVIS PAR LE SIMETRA

Date de publication : 03/04/2026

# Introduction

## Contexte, enjeux et équipe

La loi du 2 août 2021, prévoit les missions des cellules PDP : proposer des actions de sensibilisation, identifier les situations individuelles et participer à l'accompagnement du travailleur éligible aux actions de prévention de la désinsertion professionnelle.

La Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (cellule PDP) est mise en place à compter du 31 mars 2022 au sein des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Le vieillissement de la population active, l'allongement des carrières, l'augmentation des maladies chroniques et l'accélération de l'évolution du monde du travail font de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle et du maintien en emploi un enjeu majeur.

Ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs régionaux.

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) renvoie aux dispositifs et accompagnements mis en œuvre à destination des travailleurs potentiellement vulnérables du fait d'un état de santé difficilement compatible avec la poursuite de leur activité.

La réussite de l'accompagnement repose sur 3 facteurs :

- la prévention la plus précoce possible des situations à risque de désinsertion professionnelle, avec ou sans arrêt de travail ;
- la complémentarité des acteurs et des moyens mobilisés pour mettre en place des solutions adaptées ;
- la sensibilisation des employeurs, notamment des TPE-PME.

Premier levier de cette démarche : ce support à destination des adhérents et salariés a pour vocation de présenter le fonctionnement et les missions de la cellule PDP, ainsi que les dispositifs mobilisables selon votre situation, dans le champ du maintien en emploi.



Ce support a une valeur indicative et ne remplacera pas l'expertise et le conseil des professionnels auprès des Employeurs et des Travailleurs (salariés, travailleurs indépendants...) qui sont au cœur de cette démarche de prévention de désinsertion professionnelle.






# Les dispositifs mobilisables



## 1. Les premières démarches pour l'accompagnement en maintien en emploi

- 1.1 La Visite de mi-carrière
-  • 1.2 La Visite de pré-reprise
- 1.3 Le Signalement pour une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- 1.4 Le Signalement à la Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) du SIMETRA
-  • 1.5 Le Rendez-vous de liaison

## 2. Les aménagements de poste / temps de travail, les aides et les compensations financières

- 2.1 Le FIPU (Fond d'Investissement pour la Prévention de l'Usure professionnelle)
-  • 2.2 Le Temps Partiel Thérapeutique (TPT)
- 2.3 La Pension d'Invalidité (Catégories 1, 2 et 3)
- 2.4 L'Auxiliarat professionnel
- 2.5 La Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH)
- 2.6 L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- 2.7 La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- 2.8 L'Indemnité Temporaire d'Inaptitude (ITI)

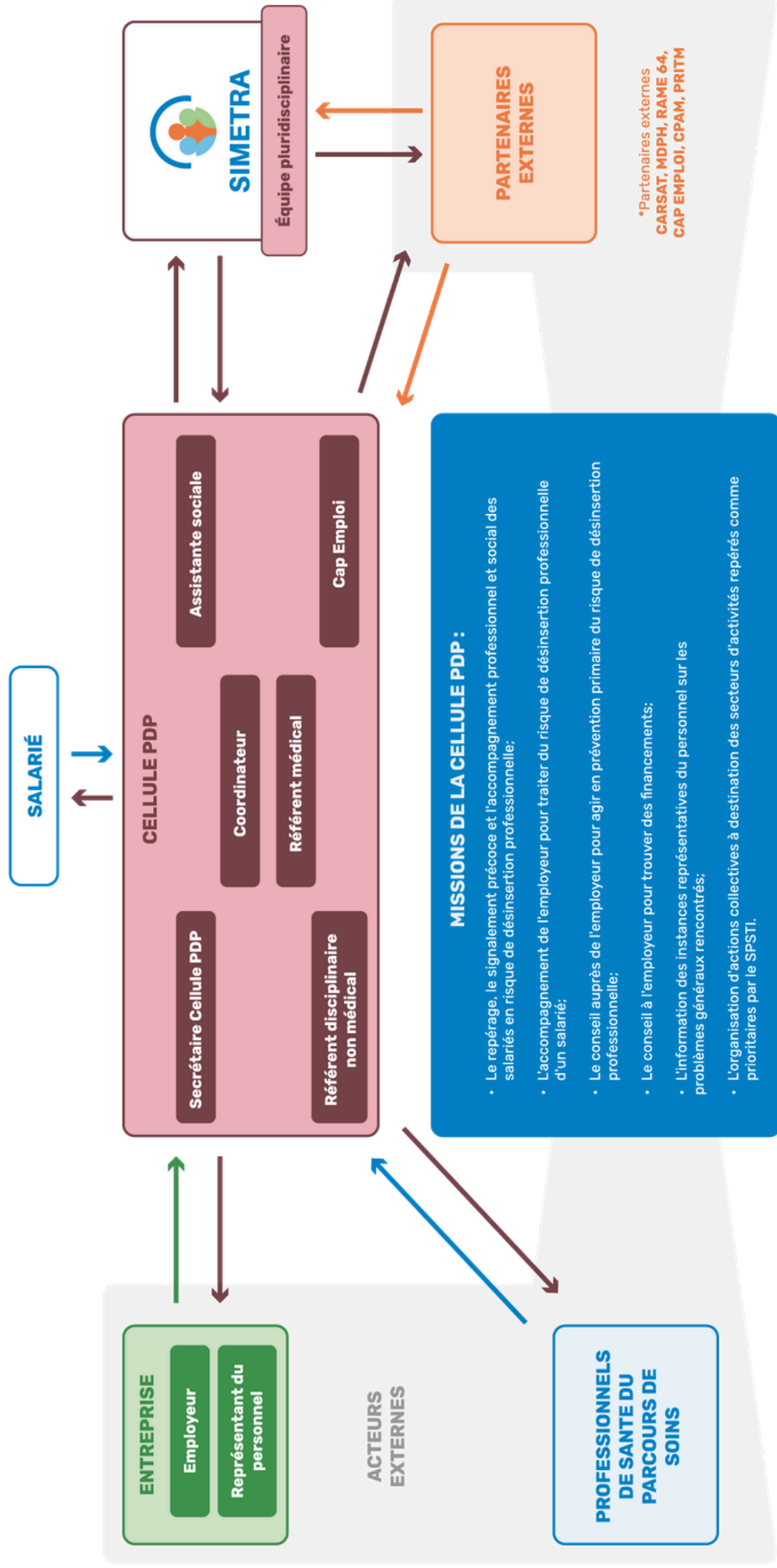
## 3. La Remobilisation et l'évolution professionnelle

-  • 3.1 L'Essai encadré (EC)
-  • 3.2 La Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE)
- 3.3 Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)
- 3.4 Le Compte Personnel de Formation (CPF)
- 3.5 Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- 3.6 Le Bilan de Compétences (BC)
- 3.7 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- 3.8 L'Objectif Parcours Pro

## 4. La Retraite

-  • 4.1 La Retraite anticipée à taux plein

# Fonctionnement et missions de la cellule PDP, les acteurs fonctionnels et la coordination avec les acteurs externes





# SIMETRA



## RESTONS EN CONTACT



[Simetra](#)



[Simetra](#)



[www.simetra.fr](http://www.simetra.fr)